

# Les outils interceps pour le désherbage mécanique du cavaillon

Aujourd'hui, les agriculteurs ont de plus en plus recours au désherbage mécanique qu'ils soient labélisés en agriculture biologique ou non. Entre la conviction de certains agriculteurs, la fin annoncée de plusieurs molécules, et la préservation de l'environnement, les méthodes alternatives à la chimie revêtent un intérêt tout particulier. Là où l'évolution et le développement du désherbage mécanique a littéralement explosé en grande culture, la viticulture n'a pas suivi la même dynamique et pour cause. Le désherbage d'un cavaillon de vigne n'a rien à voir avec le binage d'un maïs ou d'un soja. Les contraintes sont nombreuses notamment au niveau du temps de travail.

## Le désherbage mécanique

La diversité des matériels est aujourd'hui pléthorique à tel point qu'il semble difficile de s'y retrouver.

On note cependant quatre grands types de matériels en fonction des périodes de l'année et du type de sol : Les décavaillonneuses, les outils rotatifs (animés ou non), les outils à lames et les outils de tonte (à fil ou à couteaux).

Tous ces matériels n'ont pas les mêmes effets en terme d'impact sur la vigne, de temps de travail et d'efficacité de désherbage.

C'est l'avantage des cadres porte-outils qui permettent de combiner plusieurs types de matériels tout au long de l'année sur un même cadre (ex : disques émotteurs en sortie

d'hiver + lame bineuse ou lame tuilée).

En fonction des matériels interceps et de leurs caractéristiques, les besoins en débit hydraulique peuvent changer. Il est donc important d'en tenir compte. Comptez 15L/min pour un intercep à lame classique et 60 L/min pour un intercep rotatif animé par la prise de force. Pour ces derniers, on utilisera plutôt une centrale indépendante.

Concernant les modes d'effacement on trouve :

**Le système mécanique** qui a l'avantage d'être le moins coûteux et très simple à régler. Néanmoins la précision peut être limitante en sol dur ou avec un cavaillon fortement enherbé (érigéron, touffe de graminées).

**Le système hydraulique** permet un travail plus précis mais nécessite un réglage plus fin. Les outils interceps munis d'effacement à commande hydraulique ou électro-hydraulique bien réglé, ont l'avantage de pouvoir être utilisés sur plantier (si plantier bien tuteuré), ce qui n'est pas le cas avec un système mécanique.

**Le système sans palpeur** fonctionne en prenant appui sur le cep. Cela convient pour des vignobles homogènes et plats. Il est donc primordial de bien régler la sensibilité de l'effacement. Ces matériels sans palpeurs, lorsqu'ils sont bien réglés, permettent un très bon nettoyage de la souche sans laisser de zone non travaillée.

## Conditions de réussite

Une des conditions principale reste de soigner la plantation et le tuteurage. Concernant ce dernier point il est important d'avoir les tuteurs près des ceps de vigne et attachés au fil porteur.

La gestion des adventices en désherbage mécanique reste le même combat dans toutes les productions. **Un maître mot.... Anticiper.**

Les interceps de tontes peuvent malgré tout venir à bout de développement adventif important mais ce n'est pas l'idéal pour maintenir un état sanitaire correct aux pieds des vignes. Quant aux outils de travail du sol, l'escamotage des pièces travaillantes peut être perturbé par des touffes de graminées où des érigerons trop développés.

Enfin, les conditions météo bien que difficiles à gérer, seront importantes et même si les plantes dessèchent vite en été il est souhaitable d'avoir 2 jours de temps sec après intervention.

Concernant le sol, sur des limons battants, on évitera de faire de la terre fine pour limiter la re-

prise en masse. Dans ce cas on utilisera plutôt des décavaillonneuses ou des outils rotatifs (passif ex : disque crénelé) à faible vitesse pour réaliser un travail motteux.

Pour les argiles en revanche

il s'agira d'éviter les lissages de manière à préserver la structure sur le cavaillon. En condition limitante on utilisera des disques émotteurs plutôt qu'une décavaillonneuse (le lissage sera moins important).



Cavaillon après passage d'une lame tuilée (ou lame cureuse) avec un bon déchaussage. Ce travail peut s'effectuer jusqu'à 4 km/h. (Photo FDCUMA)

## Solutions techniques

Les outils interceps existent depuis plusieurs dizaines d'années maintenant mais les matériels d'aujourd'hui facilitent grandement leur utilisation.

On trouve maintenant beaucoup de cadres porte outils avec correcteurs de devers, correcteurs de hauteur et auto-centrage dans le rang afin de réaliser un travail précis.

D'autres dispositifs simples comme le montage d'un curecep ou d'un système de sécurité permettent d'améliorer le désherbage autour de la souche et sécurise le passage des outils. Reste à prendre l'outil en main pour optimiser les réglages et améliorer le désherbage.

En bref le désherbage mécanique du cavaillon n'est pas de tout repos. La technique bien qu'en développement croissant depuis plusieurs années, suscite encore beaucoup d'interrogations (rentabilité, chute du rendement au départ qui se stabilise par la suite, baisse de la vigueur et baisse de l'azote dans les moûts

etc). Le coût du passage est également un frein si on le compare à du désherbage chimique. Il peut être dans ce cas judicieux d'envisager un désherbage mixte (mécanique en sortie d'hiver puis chimique en entretien) en mutualisant un porte-outils intercep de manière à diluer cette charge de mécanisation importante mais nécessaire à une transition vers des itinéraires techniques moins consommateurs d'herbicides.

Malgré la mauvaise presse que peuvent avoir les outils interceps en terme de débit de chantier on arrive en fonction des configurations de matériels à travailler jusqu'à 7km/h permettant ainsi d'avoir un débit de chantier supérieur à 1 ha/heure avec des vignes plantées à 2m de large.

Pour vous apporter des éléments techniques détaillés sur le sujet vous pouvez télécharger le dossier « **Choisir ses outils interceps** » sur le site de la FR-CUMA Occitanie (<http://www.occitanie.cuma.fr/>).

Contac : Pôle Machinisme Chambre d'Agriculture du Gers, Carla Fabri  
Tél. 05.62.61.77.54 / FDCUMA 32 - Florent Georges - Tél. 05.62.61.79.22.



## Rappel immatriculation

**Vous avez jusqu'au 31 août 2020 pour faire immatriculer vos matériels traînés et semis portés ayant un PTAC > 1.5T. Cela concerne tous les matériels achetés neufs ou importés d'occasion après le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'exception est portée aux charrues et aux broyeurs à axes horizontaux.**